

Fiche

Un texte dit « argumentatif » est un texte qui défend une thèse et tente de la faire partager à son lecteur. Cet objectif particulier ne concerne pas que le « fond » : il a une influence sur la forme même du texte.

1. Les objectifs et les procédés du texte argumentatif

Thème et thèse

Tout texte comporte un thème, c'est-à-dire un sujet dont il s'empare et qu'il traite. Mais le texte argumentatif comprend aussi une thèse, c'est-à-dire **un avis, un jugement qu'un locuteur défend**. Il faut donc, face à ce type de textes, identifier (et distinguer) le thème et la thèse. Par exemple, un texte peut traiter du thème de l'école, et défendre la thèse selon laquelle l'école telle qu'elle existe n'est plus adaptée au monde contemporain.

Comme le montre cet exemple, le thème peut être reformulé par un mot ou un groupe de mots (ici : l'école), tandis que la thèse peut être reformulée par une phrase verbale (ici : l'école telle qu'elle existe n'est plus adaptée au monde contemporain).

À la thèse soutenue par l'auteur s'oppose la thèse adverse, ou thèse réfutée.

Arguments et exemples

Afin de défendre sa thèse, l'auteur du texte emploie des **arguments** : des idées, des causes, des références. Il les appuie et les rend **plus concrets grâce à des exemples**.

- Un argument est **abstrait**, général : il fait le plus souvent appel à la logique.
- Un exemple est plus **concret**, plus particulier, voire même anecdotique.

Cependant, un exemple particulièrement frappant peut prendre valeur d'argument.

Convaincre et persuader

Un locuteur cherchant à faire adhérer un lecteur à la thèse qu'il développe peut emprunter deux directions :

- soit il s'adresse à **la raison** de son destinataire, auquel cas il tente de le convaincre ;
- soit il essaie de toucher **les sentiments** du récepteur, auquel cas il passe par la persuasion.

En pratique, les textes mêlent le plus souvent ces deux voies, et allient la pertinence d'arguments convaincants à un style frappant et persuasif.

L'énonciation dans un texte argumentatif

Puisque l'auteur défend une position, il s'exprime généralement dans le **registre du discours** plus que dans celui du récit (même si des exceptions existent). On trouve donc dans le texte argumentatif :

- la présence plus ou moins nettement marquée du **locuteur** : « je », termes modalisateurs (indiquant une évaluation, une vision subjective), mots mélioratifs ou péjoratifs... ;
- la présence de l'**interlocuteur** : l'auteur s'adresse parfois directement au lecteur (pronom « vous »), lui pose des questions, l'interpelle... ;
- des **interrogations rhétoriques**, c'est-à-dire dont la réponse est en quelque sorte contrainte ;
- le **pronom « on »** qui offre des possibilités multiples : « on » généralisant, permettant de délivrer une sentence ; « on » inclusif, dans lequel l'auteur et/ou le lecteur sont compris ; « on » exclusif, grâce auquel l'auteur se détache d'un groupe pour montrer que son opinion diffère.

On trouve également, outre ces indices énonciatifs :

- des **liens logiques** de cause, de conséquence, de concession... ;
- une **structure logique**, visible en particulier dans l'emploi de paragraphes distincts ;
- des **figures de style** : amplification, images... ;
- un ou plusieurs **registres** (suivant les intentions de l'auteur) : ironique, satirique, polémique...

2. Les formes de l'argumentation

L'argumentation peut être **directe ou indirecte** : elle est dite « indirecte » ou « oblique » lorsque le locuteur emprunte **le biais de la fiction** pour faire passer sa thèse ou son message.

Les formes directes

- l'**essai** est un ouvrage, de forme assez libre, dans lequel l'auteur expose ses opinions (cf. Montaigne, *Les Essais*) ;

- **le pamphlet** est un écrit satirique, souvent politique, au ton virulent (Voltaire) ;
- **le plaidoyer** est la défense d'une cause, le **réquisitoire** est une accusation ;
- **le manifeste** est une déclaration écrite, publique et solennelle, dans laquelle un homme, un gouvernement ou un parti expose un programme ou une position (on trouve ainsi des manifestes de groupes d'artistes, autour d'un programme esthétique : cf. *Le Manifeste du surréalisme*) ;
- **la lettre ouverte** est un opuscule souvent polémique, rédigé sous forme de lettre ;
- **la préface** est un texte placé en tête d'un ouvrage pour le présenter, en préciser les intentions, développer ses idées générales (Préface de *Cromwell*, ou encore Préface du *Dernier Jour d'un condamné*, de Victor Hugo) ;
- **l'éloge, le panégyrique, le dithyrambe** sont des textes marquant l'enthousiasme et l'admiration que leur auteur voue à quelque chose ou quelqu'un.

 Exercice n°1

 Exercice n°2

Les formes liées à la presse écrite

Journaux et revues accueillent régulièrement des textes argumentatifs :

- **l'éditorial** est un article émanant de la direction du journal. Il engage la responsabilité du rédacteur en chef et de l'ensemble du journal, tout en restant une parole individuelle (celle du journaliste qui le signe) ;
- le **billet d'humeur** est une courte chronique où le rédacteur s'adresse en son nom à une ou plusieurs personnes, sur un sujet d'actualité ;
- un journal peut également publier une **lettre ouverte** : cf. le célèbre *J'accuse*, de Zola, paru dans *l'Aurore*.

Les formes obliques

- la **fable** (La Fontaine) ;
- le **conte** (Perrault, *Le Petit Chaperon rouge*) et le **conte philosophique** (Voltaire, *Candide*) ;
- **l'apologue** (récit souvent bref contenant un enseignement : on voit que les deux premières formes citées appartiennent au genre de l'apologue) ;
- **l'utopie** (genre littéraire dans lequel l'auteur imagine un univers idéal, par exemple l'abbaye de Thélème, chez Rabelais) et la **contre-utopie** (1984, d'Orwell) ;
- le **dialogue** (parfois dialogue philosophique, cf. Diderot, ou Sade) ;
- le **théâtre** (Marivaux, *L'Île des esclaves*).

 Exercice n°3

 Exercice n°4

3. Littérature et argumentation

La liste des genres au travers desquels peut se déployer l'argumentation montre que celle-ci n'est pas réservée aux essais abstraits, aux traités théoriques, ou aux articles. **L'argumentation a toujours été liée à la littérature, et en particulier à la fiction.** En effet, pour transmettre une idée, pour convaincre et persuader, **le style est un auxiliaire extrêmement efficace** : la force d'un argument est d'autant plus grande qu'il est exprimé de manière séduisante. Ainsi, on comprend l'intérêt que ceux qui cherchent à étayer une thèse portent à la qualité littéraire de leurs textes. Les *Essais* de Montaigne, les *Pensées* de Pascal, les *Salons* de Diderot, les préfaces de Hugo, etc. sont encore lus aujourd'hui, non seulement en raison des idées et réflexions qu'ils contiennent, mais aussi parce que la force et la beauté de leur écriture nous touchent. Sartre dit que « l'écrivain engagé sait que **la parole est action** [...] Il sait que les mots, comme dit Brice Parraïn, sont des "pistolets chargés". S'il parle, il tire ». Cette citation souligne le pouvoir qu'ont certaines formules – capables de « faire mouche » – d'atteindre ce qui est visé et celui qui est destinataire, et ce pas uniquement dans la littérature dite engagée.

Mais l'argumentation ne se contente pas de réclamer un « style », un talent d'écriture. Elle passe parfois par la **fiction**, c'est-à-dire que, paradoxalement, **elle utilise l'imaginaire afin de soutenir une opinion sur un élément bien réel.** Cette association de l'argumentation et de la fiction existe dès les premiers récits fondateurs : dans *L'Illiade* et *L'Odyssée* d'Homère, ou encore dans les chansons de geste du Moyen Âge, s'opère une alliance entre le récit d'exploits et l'exaltation de valeurs, de positions, que l'auteur

cherche à faire partager à ses auditeurs ou lecteurs. Pourquoi donc ce « détour » par la fiction ? La Fontaine écrit, dans les *Fables*, à propos de l'apologue :

« C'est proprement un charme : il rend l'âme attentive,

Ou plutôt il la tient captive »

Selon le fabuliste, **la fiction séduit le lecteur, et fonctionne comme un appât** : elle ensorcelle par le récit du conte ou de la fable, et la moralité (ou la thèse défendue) devient ainsi plus « digeste ». L'essai peut en effet apparaître comme ardu et rebutant. Un récit au contraire est toujours plaisant par les animaux qu'il met en scène, les dialogues qu'il utilise, etc.

Exercice n°5

Conclusion

Les Classiques, au ^{xvii}e siècle, avaient pour devise « instruire et plaire » - et l'apologue est précisément le lieu où les deux actes peuvent se conjuguer. Le ^{xviii}e siècle a lui aussi fait le détour par la fiction, pour défendre les idées des Lumières : les contes de Voltaire sont des essais ou des pamphlets rendus concrets et vivants grâce aux personnages et aux registres comique, satirique, etc. Marivaux ou Beaumarchais illustrent la réflexion sur l'individu et la justice sociale dans leurs pièces de théâtre : au travers des dialogues et des confrontations de personnages, le spectateur voit s'incarner des idées et des avis contradictoires. *L'Île des esclaves*, de Marivaux, mêle par exemple à la fois le genre théâtral et l'utopie. D'autres formes fictionnelles sont encore convoquées, comme le dialogue, chez Diderot (*Le Neveu de Rameau*). Des origines jusqu'à nos jours, la fiction est donc toujours l'alliée de l'argumentation : au ^{xx}e siècle, la contre-utopie (*1984*, d'Orwell) et l'apologue (*Matin brun*, de Franck Pavloff) sont encore bien présents.